

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire.
Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER,
Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL,
Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Martine BUGNOT à Eliane RAVISTRE

Absent : Jilian MILLET

Secrétaire de séance : Jérôme LACOUR

Date de convocation : 30/04/2025

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14/04/2025.

2. FINANCES

Délibération n° 2025-06-029 : budget annexe assainissement – affectation du résultat 2024

Le Conseil municipal décide de corriger l'affectation du résultat d'exploitation du budget assainissement pour l'exercice 2024 comme suit :

- résultat cumulé d'exploitation excédentaire de : 112 033,80 €
- solde d'exécution cumulé de la section investissement déficitaire de : -300 545,67 €
 - affectation à la section d'investissement (au compte 1068) : 112 033,80 €
 - affectation à la section d'exploitation (au compte 002) : 0,00 €

Délibération n° 2025-06-030 : budget annexe assainissement 2025 – décision modificative budgétaire

Le maire rappelle la délibération n° 2025-06-029 portant rectification de l'affectation du résultat 2024 du budget annexe assainissement et expose qu'il convient par conséquent de procéder à la modification des crédits inscrits au budget assainissement 2025.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'apporter au budget assainissement 2025 la décision modificative ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts avant DM1	DM1	Crédits ouverts Après DM1
23	2315	Installations techniques	154 022,78 €	-54 771,65 €	99 251,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts avant DM1	DM2	Crédits ouverts après DM1
10	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	166 805,45 €	-54 771,65 €	112 033,80 €

Demande de subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire

Le Maire informe l'assemblée d'une demande d'aide financière adressée à la commune par une école située dans le Jura. L'aide demandée concerne une participation au voyage scolaire d'une enfant domiciliée à Condeissiat, dont les parents sont contribuables inscrits au rôle de la commune de Condeissiat et qui participent à la vie de notre village. Après en avoir débattu, le Conseil municipal reste divisé sur le principe d'attribution de cette subvention, même si le vote a été majoritairement favorable. Toutefois, étant donné que la demande émane d'une école privée a priori sans contrat avec l'Etat, dans ces conditions, le versement d'une subvention par la commune n'est pas possible.

3. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Salle polyvalente : Daniel MOREL informe l'assemblée de l'avancement de l'opération de rénovation énergétique du bâtiment. Les démolitions ont été réalisées et le chantier se déroule actuellement selon le calendrier établi. La boîte à lettres du Centre de Loisirs se trouvant actuellement à l'intérieur des barrières du chantier, il est décidé de la déplacer.

Le Conseil municipal donne son accord pour des travaux supplémentaires d'électricité : remplacement de blocs sécurité hors service et pose de cinq détecteurs de mouvement supplémentaires aux abords de la salle. Montant des travaux : 910,62 € TTC.

ASSAINISSEMENT

Lagunes : Daniel MOREL donne lecture du dernier rapport de SATESE concernant l'état et les performances du système de traitement actuel (lagunage). Les performances épuratoires de l'unité sont satisfaisantes pour cette filière de traitement. Le rapport fait état d'une prolifération de ragondins et de la dégradation des berges des bassins qui nécessitera une intervention à la minipelle.

Station d'épuration : les élus de la commission Infrastructures décident de recevoir prochainement en mairie le bureau d'études SED dans le cadre de l'étude de dimensionnement de la future station d'épuration qui remplacera le système de lagunage actuel qui ne permet pas d'atteindre les objectifs de bon état du cours d'eau récepteur.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Délibération n° 2025-06-031 : choix prestataires pour l'aménagement de points eau incendie et demande de subvention

Le Maire rappelle que par délibération en date du 06/05/2024 le Conseil municipal a approuvé le schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), ainsi que le programme de travaux à réaliser, par ordre de priorité, sur plusieurs exercices. Il précise que le service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est réalisé dans l'intérêt général et que les travaux qui relèvent de la lutte contre l'incendie doivent être financés par le budget général de la collectivité. Il rappelle également que les carences de défense incendie prioritaires sur le territoire communal se situent actuellement aux lieux-dits Terre des Bois (9 bâtiments d'une superficie totale de 4 556 m² à défendre) et Maillard (10 bâtiments d'une superficie totale de 4 158 m² à défendre). Les points d'eau (mares) in situ sont utilisables après curage et l'aménagement d'une aire équipée d'une canne d'aspiration, utilisable en toute saison par les véhicules de secours.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, décide, à l'issue de la consultation des entreprises et sur proposition de la commission Infrastructures, de commander les travaux suivants :

Lieu-dit	Travaux	Entreprise retenue	Montant HT
Maillard	Curage point d'eau existant (mare), aménagement aire aspiration avec canne de pompage	SAAF	4 549,30 €
Terre des Bois 1	Curage point d'eau existant (mare), arrachage souches, aménagement aire aspiration avec canne de pompage	CHAGNEUX ENVIRONNEMENT	5 243,30 €
Terre des Bois 2	Aménagement aire d'aspiration sur point d'eau existant (mare) avec canne de pompage	CHAGNEUX ENVIRONNEMENT	2 039,80 €

Le Conseil municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise SAAF pour un montant total de 4 549,30 € HT, soit 5 459,16 € TTC et le devis de l'entreprise CHAGNEUX ENVIRONNEMENT pour un montant total de 7 283,10 € HT, soit 8 739,72 € TTC. Ces dépenses seront imputées au budget principal au compte 21568, opération 136. Il autorise le maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025.

VOIRIE

Chemin de randonnée : la haie implantée derrière l'entreprise MUZY nécessiterait un élagage, notamment en hauteur. La commission Infrastructures se rendra sur place le 16/06/2025.

Route de Servas : Daniel MOREL rappelle l'affaissement de la chaussée qui s'est produit sur la Route de Servas, en agglomération. L'entreprise CHAGNEUX ENVIRONNEMENT est intervenue dernièrement. L'effondrement provenant d'une canalisation désaffectée, la réparation de la chaussée sera moins coûteuse qu'initialement prévu.

Allée de Romans : l'agent technique est intervenu à hauteur du numéro 421 allée de Romans pour renforcer l'accotement et en relever le niveau moyen de cailloux et de terre.

Broyage accotement : Stephen GAUTIER rappelle l'importance de faucher ou tondre régulièrement les carrefours de la commune afin d'améliorer la visibilité et ainsi assurer la sécurité des usagers de la route.

Sécurisation Route de la Dombes : Stephen GAUTIER rappelle le débat du 05/05/2025 concernant la nécessité de ralentir la circulation Route de la Dombes. Il est décidé de consulter l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain afin d'obtenir des conseils sur le type de dispositif à privilégier.

Sécurité routière aux abords des écoles : deux totems ont été commandés pour signaler aux automobilistes le passage des élèves des écoles communales. La commission Infrastructures et la commission Enfance Jeunesse détermineront ensemble l'emplacement de chaque totem.

Balises LED : la commission Infrastructures est chargée de définir le nombre de balises à commander pour la matérialisation nocturne des passages piétons, îlots ...

3. CADRE DE VIE

URBANISME

La commission Cadre de Vie, réunie le 26/05/2025, a étudié les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- Déclaration préalable :
 - SATORRES Gaëtan : installation panneaux photovoltaïques
 - DUPATY Sébastien : installation panneaux photovoltaïques
 - LAURENCEAU Vanessa : construction piscine enterrée

SCI PORTE DE LA DOMBES : dans le cadre de l'arrêté de péril imminent ordonnant la démolition de l'immeuble sis 4 route de la Bresse le risque d'effondrement de l'immeuble mitoyen est réel et celui-ci doit être protégé lors de la

démolition. Le Conseil municipal décide de demander au gérant de la SCI PORTE DE LA DOMBES l'autorisation d'accès à l'immeuble pour faire établir un cahier des charges pour les précautions à prendre lors des travaux de démolition. En cas de refus, la commune devra s'adresser à nouveau à la justice. Le Conseil municipal décide de ne pas barrer la Route de Servas dans l'immédiat. Par ailleurs, la commune adressera au propriétaire une demande d'enlèvement du véhicule de chantier qui occupe le parking de la Place du Village et qui gêne la visibilité au carrefour central.

URBANISATION

Zone 1AU Nord « Maison Blanche » : un compte rendu est donné de la rencontre avec CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT (partenaire de ATHELYA) en date du 02/06/2025, venu présenter le projet modifié qui comporte désormais 6 lots d'environ 600 m² en accession à la propriété et 4 pavillons d'environ 100m² en PLSA. En revanche, l'entrée et la sortie de l'ensemble étant prévues sur la RD 26 Route de la Bresse, la municipalité s'y oppose toujours, afin de garantir la sécurité routière à cet endroit très fréquenté de la commune.

4. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Poste d'ATSEM classe GS-CP : le Conseil municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2025-2026 le contrat à durée déterminée de l'ATSEM en place qui donne entière satisfaction.

Départ des élèves de CM en 6^{ème} : la remise des dictionnaires est programmée le 26/06/2025 à 19h00 à la mairie.

PERISCOLAIRE

Cantine scolaire : Carine RIGOLLET informe le Conseil municipal que les tarifs des repas fournis par RPC augmenteront de 1,5% à partir de la rentrée. Le Conseil aura à déterminer la répercussion ou non de cette hausse. Elle précise que le bilan financier de la cantine scolaire est en amélioration par rapport à la première année de fonctionnement. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion de Conseil municipal du 07/07/2025. Par ailleurs, elle informe qu'une « commission élargie » avec les parents d'élèves est projeté à la rentrée.

Carine RIGOLLET revient sur l'incident survenu fin mai lorsqu'une élève s'est brûlée avec du jus de ratatouille. Les agents de la cantine et de l'école ont prodigué les premiers soins. Un rappel des consignes de chauffe a été réalisé et une liste à jour des numéros d'urgence des parents a été remise à la cantine.

Le repas de fin d'année (repas froid) sera servi le 04/07/2025 dans la cour de l'école maternelle. Le pique-nique fourni par RPC en 2024 n'ayant pas rencontré un franc succès auprès des enfants, il est décidé de demander un devis à la Boulangerie Caillat pour des sandwiches.

Carine RIGOLLET rappelle enfin la participation de la commune au groupe de travail dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de Communes de la Dombes dont l'objectif est de mutualiser à terme l'approvisionnement des cantines du territoire de la Dombes. Stephen GAUTIER précise que cette solution ne pourra pas aboutir dans un avenir proche.

ANIMATIONS

Rappel des manifestations :

- 25/06/2025 : Rêves de Cirque
le Club Condeiss' préparera des crêpes, des parents d'élèves ou des associations seront sollicités pour la buvette
- 06/09/2025 : Olympiades

5. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Marché hebdomadaire : Eliane RAVISTRE informe que le marché du vendredi de l'Ascension n'a pas eu lieu.

SOCIAL

Atelier prévention des chutes : la commission Action Sociale propose de conclure une convention avec le Département de l'Ain pour l'organisation à Condeissiat et aux frais du Département d'une conférence et des ateliers destinés aux personnes âgées de 60 ans et plus. Le Conseil municipal donne son accord et décide de diffuser l'invitation toutes boîtes à lettres avec la Note d'Info de juin 2025.

Ateliers mémoire : Eliane RAVISTRE rappelle que plusieurs habitants de la commune participent actuellement aux ateliers mémoire proposés par le CLIC de la Dombes.

Veille sanitaire : la commission Action Sociale rediffusera par le biais de la Note d'Info de juin 2025 la fiche de veille sanitaire que chaque habitant est libre de compléter et déposer en mairie. L'objectif est de recenser les personnes isolées, vulnérables ou en situation de handicap souhaitant recevoir soutien et/ou assistance de la part de la municipalité, notamment en cas de fortes chaleurs, grand froid, crise sanitaire.

Sondage auprès des + de 60 ans : les membres de la commission Action Sociale sont préoccupés par l'avenir de l'association Club des Aînés. Afin de recueillir les avis et les désirs des habitants, le Conseil municipal valide la communication que sera faite auprès de la population par le biais de la Note d'Info de juin 2025.

TOURISME

Sentier PDIPR : Eliane RAVISTRE informe l'assemblée que la signalétique implantée vers l'Etang Frenay sera à déplacer d'environ 1,50 m. Elle informe également qu'après l'installation de la table de pique-nique au Puits d'Argent par l'entreprise mandatée par la Communauté de Communes de la Dombes, notre équipe de bénévoles est intervenue pour réaliser les finitions.

6. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 15/05/2025

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la séance dont les points principaux étaient les suivants :

- attribution d'une subvention pour la création d'un nouvel abattoir ovin à Saint-Trivier-sur-Moignans
- reconduction du dispositif d'aide à l'achat par des particuliers d'un récupérateur d'eau de pluie

Délibération n° 2025-06-032 : validation de l'avenant n°3 à la convention Service Commun Enfance Jeunesse

M. le maire rappelle :

- la signature de la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse du Conseil communautaire du 9 décembre 2021 qui définit les modalités de création et d'organisation du Service Commun Enfance Jeunesse
- l'article 11 de la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse, qui peut se modifier par voie d'avenant.
- la signature de l'avenant n°1 approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de communes de la Dombes du 24 mars 2022 modifie la répartition des charges transférées et apporte le complément des heures d'interventions.

- la signature de l'avenant n°2 approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de communes de la Dombes le 21 mars 2024 précise les heures d'interventions à compter de l'année scolaire 2024/2025.

Il précise que l'avenant n°3 vient apporter le complément des heures d'interventions à compter de l'année scolaire 2025/2026. Le comité de pilotage du Service Commun Enfance Jeunesse du 19 mars 2025 a validé la demande de financement d'heures de Sport et de Musique pour 3 écoles : commune de Abergement-Clémenciat, commune Le Plantay et commune de Marlieux. Les communes concernées les financeront à partir de la rentrée scolaire 2025/2026. Cet avenant n°3, objet de la présente délibération, doit être validé par le conseil communautaire et par 2/3 conseils municipaux des communes membres. En cas d'absence de délibération d'une commune dans un délai de 3 mois suivant la transmission de la délibération du conseil communautaire à la commune, le vote du Conseil municipal de ladite commune est présumé favorable.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, vu la délibération n°D20250410-112 du 10 avril 2025 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes approuvant l'avenant n°3 à la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse, et autorisant la signature par Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes avec les communes concernées ainsi que tous documents relatifs à ce dossier, décide d'approuver l'avenant n°3 à la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse et autorise le Maire à signer l'avenant, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Programme Local de l'Habitat (PLH) : la Communauté de Communes de la Dombes sollicite la participation de la commune pour identifier les gisements fonciers potentiels et les projets de construction de logements à Condeissiat pour les six prochaines années. L'objectif est de pouvoir répondre aux besoins futurs en matière d'habitat à l'échelle de la Communauté de Communes de la Dombes.

Dombes Tourisme : Stephen GAUTIER rapporte que la fréquentation de la région de la Dombes est en hausse, notamment en matière de touristes étrangers (Belgique, Pays-Bas, Allemagne).

7. CEREMONIE DU 8 MAI

Le compte rendu est donné de cette cérémonie qui a réuni 21 personnes au Monument aux Morts.

8. QUESTIONS DIVERSES

Immeuble du Cheval Blanc : Stephen GAUTIER informe l'assemblée des démarches entreprises par la commune et par Dynacité visant à mettre fin aux incivilités et protéger les résidents.

Jurés d'Assises 2026 : Jérôme LACOUR participera au tirage au sort programmé le 10/06/2025.

Assainissement : l'entreprise SOMEK sera consultée pour diagnostiquer et résoudre le bruit engendré par une plaque d'égout située sur la RD26 Route de la Bresse.

La séance est levée à 22h45